

	<p style="text-align: center;"><b>STAGIAIRE</b> en éducation sociale</p> <p style="text-align: center;">Secteur : <b>Accueil de jour spécialisé</b> <b>Moulins 28</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>CAHIER DES CHARGES</b></p>
---	---	--

### **Statut**

Le/la stagiaire éducateur/trice spécialisé/e (ci-après « le stagiaire ») travaille par délégation des éducateurs titulaires présents. Le stagiaire reçoit les instructions et rend des comptes aux éducateurs titulaires.

Un(e) praticien(ne)-formateur(trice) (ci-après, praticien-formateur) est désigné-e. Il garantit le processus de formation et de réflexion qui accompagne l'évolution du stagiaire. Il consacre un espace hebdomadaire à l'analyse de pratique.

### **Cadre éthique**

Le stagiaire se conforme aux options éthiques définies dans le cadre de l'institution. Il est en particulier attentif à ses limites de compétences. Il s'engage à une stricte confidentialité quant aux informations sensibles dont il pourrait prendre connaissance dans le cadre de son activité, en particulier concernant les personnes accueillies et leur famille.

### **Horaire**

L'horaire attendu est celui en vigueur pour les éducateurs titulaires, soit 45 heures par semaine. 10% de ce temps est consacré aux démarches de formation (rapport de stage, lectures, etc).

L'horaire comprend : les présences journalières (11h-18h) ;  
une matinée de colloque ;  
les matinées de formation ;  
les réunions intersecteur ou autres ;  
les soirées du groupe parents ; 2 samedis durant le stage.

L'équipe éducative peut solliciter le/la stagiaire à d'autres moments en fonction des objectifs de stage (p.ex. entretien de famille après 18h) et de ses besoins. .

### **Objectifs de stage :**

Les objectifs sont fixés en fonction du type de stage (préalable à la formation, en cours de formation) :

- Offrir une présence sécurisante ;
- Pouvoir seconder les éducateurs dans les activités éducatives, les tâches quotidiennes et les tâches administratives ;
- Développer la compétence de pouvoir travailler en équipe, en particulier la communication (partage d'informations) ;
- Savoir faire appel aux éducateurs
- Atteindre des compétences (déterminées par les objectifs fixés durant le stage).

### **Activités attendues :**

- Accueillir les enfants au retour de l'école (midi et après-midi) et accompagner les enfants dans le quotidien
- Accueillir les parents et familles (dans le quotidien ainsi que dans les moments de groupe)

- Secondar les éducateurs/rices dans les moments forts de la journée tels que les repas, les devoirs et les activités
- Choisir, organiser et gérer une activité d'animation éducative pour enfants.
- Travail sur les liens entre les enfants, la dynamique de groupe.
- Participation au groupe parents ainsi qu'aux journées de réflexion et activités avec les familles.

### **Déroulement**

Moulins 28 offre au stagiaire les informations nécessaires sur le contexte institutionnel, administratif et des situations prises en charge. Une séance d'information de la direction est organisée.

Le praticien-formateur introduit le stagiaire aux fonctionnements de la maison et le suit à raison d'un entretien hebdomadaire. Ceux-ci permettent d'aborder le travail du stagiaire, les questions relevées durant la pratique, de fixer des objectifs de stage, etc.

Une fois les objectifs du stage définis entre le stagiaire et le praticien-formateur, ceux-ci sont présentés à l'équipe éducative et modifiés au besoin. L'équipe offre son soutien au stagiaire pour les réaliser.

Le stagiaire peut à tout temps compter sur les éducateurs afin de le soutenir dans les tâches quotidiennes, prendre un relais en cas de difficulté avec un enfant ou le groupe, recevoir les conseils utiles à l'activité.

Selon les objectifs de stage fixés, le stagiaire peut participer en collaboration avec l'éducateur référent ou de façon autonome aux particularités du suivi d'une situation familiale (entretiens, réseaux, etc).

### **Application :**

Le présent cahier des charges est susceptible de modification si les conditions l'exigent.

Le stagiaire s'engage à respecter ce cahier des charges, le directeur et le praticien-formateur à être garant de son application.

Ainsi fait en double exemplaire à Yverdon-les-Bains, le xxxxx

xxxxxxxxx, éducateur social et PF :

xxxxxxx, stagiaire :

Marc Berger, directeur :